

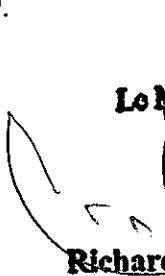
**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINTE-MARIE
SEANCE DU MERCREDI 27 AOUT 2025**

**DELIBERATION N°DVC/DPC/25/096 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS :
ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPERANCE
(ADE)- ANIMATION ET COHESION SOCIALE**

Le Maire certifie que la
liste des délibérations de
la présente séance a été
mise en ligne sur le site
Internet de la ville le

01 SEPT 2025

que la convocation a été
faite le 20/08/2025
et que le nombre de
conseillers municipaux
présents a été de 18
sur 29.

Le Maire

Richard NIRLO

L'an deux mille vingt-cinq, le mercredi 27 août à 09 h 30, le
Conseil Municipal s'est réuni dans la salle polyvalente communale de
Duparc, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur
Richard NIRLO, Maire.

Etaient présents : M. Richard NIRLO, Maire

Adjoints : Mme Sylvie BILLAUD - M. Christian DALLEAU -
Mme Marie-Line SOUBADOU - M. André M'VOULAMA -
Mme Olivette TAOMBE - M. Grégoire CORDEBOEUF -
Mme Nadia WU-TIU-YEN - M. Matthias DASSOT - Mme Corinne
GAUVIN - M. Jean-Louis LATOUCHE.

Conseillers Municipaux : Mme Vivienne DALLEAU - M. Mario
LECHAT - Mme Myrielle HIVANHOE - Mme Michelle NIRLO -
M. Eric THIBURCE – Mme Céline SITOUZE .

Est arrivé en cours de séance : M. Didier GOPAL à 9h42.

Etaient absents : Mme Arielle REZAC - Mme Carole HIVANHOE -
Mme Marlène RODIER - M. Jean-François BOYER - Mme Dorianne
JEAN-BAPTISTE - M. Christian ANNETTE - M. André CHERIMONT -
Mme Sylvie NATIVEL - Mme Valérie GRAVIER - M. Thierry
GUICHARD – M. Nicolas LEBRETON.

Monsieur Matthias DASSOT a été désigné pour remplir les fonctions
de Secrétaire.

DELIBERATION N° DVC/DPC/25/096**ATTRIBUTION DE SUBVENTION AUX ASSOCIATIONS : ASSOCIATION POUR LE DEVELOPPEMENT DE L'ESPERANCE (ADE)- Animation et cohésion sociale**

L'Association pour le Développement de l'Espérance (ADE), participe à la construction de la dynamique sociale sur le quartier de l'Espérance, à travers la conduite de projets mené sur le territoire sur le plan de l'animation globale, l'accompagnement des familles en situation de précarité, d'amélioration du cadre de vie.

Un travail de mobilisation des dispositifs de droit commun est effectué, pour concrétiser des opérations d'animation familles, notamment à travers le partenariat avec la CAF dans le cadre du projet « Espace de vie sociale », pour tisser du lien social et soutenir les familles en situation fragile, par l'insertion sur des tâches d'utilité sociale.

Il est important que la démarche de participation citoyenne impulsée par l'opérateur associatif puisse être maintenu dans le temps avec un renforcement des actions menées sur le quartier, dans une perspective de lutte contre l'isolement.

Pour permettre à l'association ADE d'atteindre ses objectifs et d'honorer les charges directes liées aux opérations programmées

Je vous propose :

1. d'adopter le principe d'attribution d'une subvention complémentaire de vingt mille euros (20 000 €) au bénéfice de l'ADE.
2. de valider le principe de versement d'une subvention à l'opérateur désigné.
3. d'autoriser le Maire à signer tous les documents s'y rapportant.

Les crédits seront imputés sur le Chapitre 65 du budget principal.

La commission Affaires générales, Finances, Economie et Développement réunie le mardi 19 août 2025 a émis un avis favorable.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

ADOpte A L'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme.

Le Maire,


Richard NARLO

